

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 15 octobre. — Le *British-Press* dit avoir reçu des nouvelles plus précises sur les opérations de l'armée anglaise sous les ordres du général Campbell. Le 2 avril, une fusée tua le célèbre Bundoolath, général birman, qui commandait à Donabew. Les Birmans avaient toujours regardé ce chef comme invincible, et en quelque sorte comme le dieu des combats. Sa mort les remplit alors de consternation, et ils se sauvèrent tous de la place, laissant leur artillerie et leurs dépôts de munitions et de vivres. Le 11 avril, le général anglais a fait passer d'Ereawoddy à son armée, et ayant réuni à ses troupes celles que les généraux Mac Creagh et Armstrong lui amenaient de Rangoon, il s'est porté sur Prome.

Deux députés du roi d'Avah ont fait connaître leur arrivée dans cette ville dans le but de négocier la paix. Le général Campbell avait consenti à les recevoir en qualité de négociateurs; mais il a exigé comme préliminaire que Prome lui fût remis (on sait que cette place est tombée au pouvoir des troupes anglaises).

— Le *Public-Ledger*, journal anglais, prétend qu'il est faux que les Russes aient passé le Pruth. Il ajoute que l'empereur Alexandre est trop prudent pour se rendre coupable de cet acte de violence et de perfidie; que, dans tous les cas, l'attitude de l'Angleterre ne redoute point les agressions, et que, si la Russie annonçait des intentions hostiles envers la Porte, les mesures du cabinet anglais seraient bientôt prises.

### FRANCE.

Paris, 17 octobre. — On lit ce qui suit dans un journal ministériel du soir :

L'ambassadeur de France a adressé une note au cabinet espagnol sollicitant de reconnaître, à certaines conditions, l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique du Sud. L'ambassadeur britannique a secondé l'idée du négociateur français; et a invité le gouvernement de Ferdinand VII à profiter de cette circonstance favorable, dans la crainte que plus tard les nouveaux états ne rejettassent toute proposition d'arrangement. L'ambassadeur anglais a offert en même temps la médiation de l'Angleterre. Le ministère espagnol a répondu que le roi s'opposait à toute reconnaissance entière de ses anciennes colonies, et le ministre de Zea a proposé le projet suivant :

Que chaque colonie aurait un gouvernement indigène nommé par le roi, qui en dirigerait l'administration, percevrait les impôts et paierait une somme annuelle à l'Espagne; que le roi aurait un représentant dans chaque colonie avec le titre de vice-roi, et qu'enfin les colonies contribueraient pour leur cote-part au paiement de la dette de l'Espagne.

Ce projet, appuyé fortement par un troisième ambassadeur étranger, a été rejeté par le roi.

— Le prince de Carignan, qui vient de mourir à l'âge de 36 ans, était le cousin germain du prince de Carignan, héritier présomptif de la couronne de Sardaigne.

— On lit dans l'*Etoile* l'article suivant :

Maximilien-Joseph, signala les premiers actes de son règne en opérant des réformes sans doute influencées par les principes de la révolution française, il restreignit les privilèges de la noblesse et du clergé, forma des établissements philanthropiques et supprima les ordres mendiants ainsi que plusieurs fêtes.

En 1805, l'Autriche, méditant une attaque contre la France, somma l'electeur de Bavière de lui livrer passage à travers ses états, et de réunir ses troupes à l'armée autrichienne. Maximilien s'y refusa et fut obligé de se retirer à Wurtzbourg; mais les victoires des Français ne tardèrent pas à le rappeler dans sa capitale. Au moment de l'invasion des Autrichiens, il conclut avec Napoléon un traité d'alliance offensive et défensive, et lui fournit 25,000 hommes. Cette conduite lui valut, à la paix de 1806, le titre de roi de Bavière et la réunion du Tyrol à ses états héréditaires. Après la bataille d'Austerlitz, il reçut à Munich Napoléon vainqueur, et assista avec lui aux solennités du mariage d'Eugène Beauharnais avec la princesse Amélie, sa fille aînée.

Toujours attaché à l'alliance de la France, le roi de Bavière vit de nouveau, en 1808, ses états envahis par les armées autrichiennes. En 1812, il entra dans la coalition contre la Russie et fournit à Napoléon un contingent de troupes bavaroises qui périrent presque toutes dans la désastreuse retraite de Moscou. Cependant, il abandonna en 1813, avec toute l'Allemagne, la cause à laquelle il avait été si long-temps fidèle, et le prince roi les plus grands dangers en cette occasion, et ne dut son salut qu'à l'extrême valeur de ses soldats. Le roi de Bavière perdit le Tyrol en 1813 par un arrangement du traité de Paris, et reçut d'autres provinces en compensation.

L'empereur d'Autriche a épousé, en 1816, la princesse Charlotte-Auguste, fille du roi de Bavière.

Le prince royal, Charles-Louis-Auguste, aujourd'hui roi, a combattu avec beaucoup de distinction à la tête des troupes bavaroises.

Cours de la bourse du 17 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 75. — Act. de la banque, 2155 50. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 50 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 85 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 80 c.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 15 octobre. — Les ministres sont placés dans une position bien embarrassante par un acte que vient de faire spontanément, dit-on, le bureau de la douane. On se rappelle que deux navires marchands chargés de munitions, qu'on suppose destinées à l'usage des Grecs, furent expédiés à la douane plusieurs jours avant la publication de la proclamation qui défendait l'exportation des munitions. Un bâtiment de garde appartenant à la douane partit pour les dunes, fit la saisie de ces navires et les fit rentrer dans la rivière. Depuis, les armateurs ont présenté une requête au gouvernement, pour demander la restitution des navires et des cargaisons, puisqu'ils n'avaient transgressé aucune loi. Jusqu'ici aucune réponse ne leur a été donnée. La position du ministère est singulière; s'il ordonne la restitution comme on le croit, il permettra par cet acte le départ des munitions pour les Grecs, et s'il n'intervient point, des propriétés britanniques saisies sans cause, resteront au pouvoir du bureau de la douane. En attendant, les négociations souffrent et le but du voyage peut être entièrement manqué.

— On lit dans le *Glasgow free press* que malgré les derniers ordres du conseil, on construit trois bateaux à vapeur pour les Grecs, dont un aura plusieurs carronnades et deux canons à vapeur de Perkins, de manière que ce bateau formera une batterie flottante. On dit que lord Cochrane est en rapport continué avec les députés grecs, mais le gouvernement ayant pris des renseignements sur son compte, il devient nécessaire de cacher le lieu de sa demeure.

### PAYS-BAS.

#### OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

La Haye, le 17 octobre. — Aujourd'hui, jour de l'ouverture de la session ordinaire des états-généraux, les membres des deux chambres, les ministres et les chefs des départemens administratifs se sont rendus successivement dans la salle des séances; l'assemblée était réunie à midi et demi, sous la présidence de M. Dethiennes de Lombise. Après la lecture de l'arrêté royal qui le nomme pour présider la première chambre, le président nomme une députation de seize membres pour aller recevoir S. M. Quelques momens après S. M. entre accompagnée de S. A. R. le prince d'Orange et le prince Frédéric, de ses chambellans, de ses aides-de-camp, et des conseillers d'état.

S. M. étant sur son trône a prononcé le discours suivant :

( Traduction. )

Hauts et puissans seigneurs !

Le mariage de mon bien aimé second fils a été conclu depuis votre dernière session et son auguste épouse a été cordialement accueillie par les Belges. Cette participation et cette conformité de sentimens au sujet de cette union désirée, a particulièrement augmenté la satisfaction que ma maison a éprouvée.

Je continue à recevoir de toutes les puissances les preuves les moins équivoques de condescendance et d'amitié, et nous avons de plus d'un côté l'espoir que des traités de commerce consolideront encore cette harmonie, et ces sentimens réciproques. Les négociations entamées à cet effet seront suivies avec tout le soin que le désir du bien-être et de la prospérité du peuple m'inspire. C'est cette même sollicitude qui m'a servi de guide dans les mesures prises pour la facilité des opérations commerciales de mes sujets dans les différentes parties du monde.

La dernière exposition de Harlem a offert un spectacle bien flatteur pour l'orgueil national, honorable pour l'industrie et rassurant pour la prospérité générale : tous les produits d'une industrie qui peut satisfaire au luxe et aux besoins les plus pressans, y ont été rassemblés; les Belges ont pu s'y convaincre qu'à cet égard aussi ils n'ont rien à envier à aucun autre peuple.

L'attention générale est fixée sur les moyens que semblent promettre la situation et la disposition de beaucoup de pays pour le développement de l'industrie belge; elle verra par là, ainsi que je l'espère, augmenter les exportations, que les entreprises de la société de commerce ont dans le principe procurées aux fruits de notre industrie et de notre sol.

L'esprit d'association si fécond en grands résultats, se répand de plus en plus sur des objets utiles : des capitaux considérables consacrés aux constructions et à l'équipement, relèvent nos chantiers, et les couvrent de nombreuses quilles.

La pêche du hareng, qui dans les dernières années avait continué avec beaucoup de pertes, ne trompera pas cette année toutes les espérances et donnera un produit satisfaisant.

D'un autre côté la pêche de Groenland et du détroit de Davis, a eu, pour les Belges comme pour les autres peuples, une issue en général défavorable.

L'instruction primaire est organisée dans presque tous les lieux de ce royaume et fait déjà sentir son utilité même dans les communes où elle a été nouvellement introduite; le haut enseignement enrichi depuis peu par des nouvelles branches d'instruction, donne la plus belle perspective pour les progrès des différentes sciences.

Une institution nécessaire à nos sujets catholiques romains, donnera aux jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique, les moyens d'acquérir les connaissances générales, qui, dans l'état actuel de la civilisation, sont indispensables; j'en attends les plus heureux résultats pour la splendeur de l'église catholique Belge.

Par la générosité de la nation, la coopération efficace de Vos Nobles Puissances, le zèle louable des autorités et des fonctionnaires, sont déjà considérablement adoucis les maux causés par les dernières inondations; bientôt toutes les digues auront été remises en bon état de défense.

La commission que j'ai chargée de l'examen des meilleures dérivations des rivières, a achevé son importante tâche; dans peu elle me soumettra son travail.

L'amélioration et l'ouverture de nouvelles communications se continuent avec activité. Le système adopté pour les prisons, se développe de plus en plus, et sera sous peu entièrement établi. Les réglemens sur la composition des états provinciaux, sur l'administration des villes et du plat pays ont éprouvé une révision. Les dispositions de ces réglemens, concernant l'exercice du droit de vote, et l'habileté à prendre part aux administrations provinciales et locales, devaient à la fin de la même année après la publication de notre loi fondamentale, faire partie d'icelle, il était donc important, d'y porter à temps les améliorations que l'expérience avait fait juger nécessaires.

Nos colonies sont l'objet de mon attention particulière : mes efforts tendent, en y maintenant la prospérité intérieure, d'y obtenir les plus grands avantages possibles pour la métropole et son industrie. Dans plusieurs de ces possessions, par suite de la guerre, et de mesures dispendieuses prises par les gouvernans, les dépenses ont été trop élevées, ce qui a eu une influence défavorable sur leur situation financière; je me suis empressé d'y remédier, et j'ai jugé nécessaire d'envoyer un commissaire spécial, chargé de veiller à l'exécution des arrêtés que j'ai pris et qui tendent à introduire de l'économie et de l'ordre dans les différentes parties de l'administration.

Quoiqu'on ait l'espoir que cette influence disparaisse bientôt de nos colonies, cependant il sera nécessaire que la mère-patrie vienne à leur secours, par son crédit, pour les protéger, et je compte pour cet objet sur la coopération de Vos Nobles Puissances.

Les différentes branches des revenus du royaume, ont, pris dans leur ensemble, satisfaisamment pourvu à nos besoins. Les changemens, opérés dernièrement dans les contributions indirectes, répondent à notre attente et augmentent la perception, nonobstant le grand soulagement qu'elles assurent à l'agriculture et au commerce. Toutes les difficultés attachées à la perception de la contribution personnelle et des accises, l'expérience les a presque fait disparaître : inséparables de l'introduction d'un nouveau système, je n'ai eu rien de plus empressé que de les surmonter, c'est à cette fin, qu'après avoir consulté les états provinciaux, et usant de la faculté que m'accorde la loi, j'ai admis une admodiation plus universelle pour l'impôt mouture : la manière dont cette résolution a été reçue, me porte à croire qu'elle aura les résultats que j'en attendais.

Il m'est agréable de pouvoir annoncer à VV. NN. PP. que nos finances ne sont pas dans un état moins prospère; nonobstant les dépenses extraordinaires, suite naturelle du désastre qui a signalé le commencement de cette année, le montant de l'évaluation, qui vous sera incessamment soumis, me permettra d'apporter de nouveau du soulagement, jusqu'au dernier de mes sujets bien aimés.

Les opérations du syndicat d'amortissement me permettront également, avec le temps, de continuer à amortir et éteindre la dette.

Le système monétaire s'introduit régulièrement. L'échange et la mise hors de cours des monnaies françaises, sont, en vertu des derniers arrêtés, exécutés, sans que cette mesure ait donné lieu à une seule plainte fondée. La confection de la monnaie nouvelle se poursuit avec activité, et pour faciliter la circulation journalière, je me propose de vous soumettre une nouvelle loi tendant à augmenter le nombre de nos monnaies d'une nouvelle pièce d'or.

L'activité que la commission d'état met à poursuivre ses travaux pour la rédaction du code national, me donnera l'occasion de vous présenter des parties importantes de notre nouvelle législation.

Quelques autres projets de loi réclameront également l'attention de VV. NN. PP. J'ai tout lieu de croire qu'ils ne tendront pas moins que les précédens au bonheur du royaume. Je me convaincs tous les jours avec une satisfaction bien vive, que mes sujets se rangent autour du trône avec un amour ardent et avec confiance; ainsi soutenus, NN. et PP. SS. nos efforts mutuels, avec l'aide de Dieu et la continuation de la paix, ne peuvent manquer de faire fleurir et prospérer notre chère patrie. \*

S. M. quitta ensuite la salle, accompagnée par la commission nommée à cet effet.

Le président lève la séance.

LIÈGE, LE 20 OCTOBRE.

Le 18 de ce mois vers les trois heures de l'après-midi, on a retiré de la Meuse, près de l'île aux osiers, promenade de Coronmeuse, le corps d'une jeune femme qui s'y était jetée à-peu-près au même endroit.

Avant de se livrer à cet acte de désespoir elle a été aperçue pendant plus d'une heure se promenant sur le quai et paraissant très-agitée.

D'après un passeport trouvé dans son porte-feuille, elle se nommerait Marie Haselberger, serait âgée de 25 ans, marchande de modes, née et domiciliée à Dusseldorf. Ce passeport était à destination de Paris.

Par une lettre trouvée dans son ridicule elle fait connaître sa résolution de terminer son existence. Par une autre pièce écrite qu'elle avait laissée dans une chambre qu'elle occupait à l'auberge du Lièvre, sur la Batte, depuis le mois de mai dernier, elle constitue pour ses héritiers les enfans orphelins.

Ensuite du contenu de quelques autres lettres trouvées dans ses papiers, on doit attribuer cette action à un amour malheureux.

— Un arrêté royal vient d'attribuer à l'administration de l'instruction nationale, à laquelle la direction des mines est actuellement réunie, la connaissance de toutes les demandes en établissement ou changement d'usines et moulins sur des rivières qui ne sont ni flottables ni navigables.

— On assure que M. Devleeshondere, avocat du roi et échevin de Bruxelles, et M. Tarte aîné, viennent d'être nommés conseillers-d'état.

— Le 5 de ce mois, deux détenus de la maison de réclusion de Vilvorde furent trouvés asphyxiés dans leur cachot, mais heureusement un gardien, ayant aperçu une épaisse fumée qui sortait de ce cachot, court à leur secours et les fit porter à l'hôpital, où ils furent appelés à la vie à force de soins et de peines. Ces malheureux s'étaient occupés à fondre des cuillers d'étain avec du charbon de faux, et à en faire de fausses clefs pour tenter de s'évader. Quelques jours auparavant deux condamnés aux travaux forcés à perpétuité avaient tenté de s'évader, à l'aide de bris de prison, en sciant les barreaux de fer de leur cachot, avec de très petits instrumens.

— Un arrêté du 8 de ce mois de S. Exc. le ministre de l'intérieur, a autorisé l'administration de la ville de Charleroy à ériger en collège l'école primaire et moyenne qui y est établie.

— Le curé de T..., petite commune du district de Mous, avait menacé ses ouailles de les abandonner, s'ils s'avaient, malgré sa défense, de danser à leur kermesse. Cette menace n'empêcha pas le bal, et le lendemain le curé disparut de sa demeure sans qu'il soit revenu depuis six semaines environ qu'a eu lieu cet événement. (Le Dragon.)

— On écrit d'Augsbourg, le 15 octobre :

La nouvelle de notre correspondant de Trieste, relative aux mésintelligence survenues entre les chefs turcs Ibrahim et Hussein-pacha, que nous avons donnée hier, paraît se confirmer par l'article suivant contenu dans le *Diario di Roma* du 5 octobre :

*Corfu*, le 25 septembre. — Des lettres d'Ithaque et de Missolonghi, qui nous parviennent à l'instant, annoncent qu'Ibrahim-pacha a brisé la cervelle au pacha de Candie, et qu'il a ensuite été tué lui-même par un neveu de ce dernier.

— On mande de Lisbonne, le 28 septembre dernier, que le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas a remis au roi de Portugal la grand'croix de l'ordre du lion belge, accompagnée d'une lettre de notre souverain à ce sujet.

— Un agent mexicain, venant de Dunkerque, arrivé le 16 à Bruges, en est parti le 17 pour se rendre à Bruxelles et de là à Rome; il est chargé par le gouvernement de la république mexicaine d'une mission relative auprès du pape aux affaires ecclésiastiques de cette partie de l'Amérique méridionale.

— Une troupe de jeunes gens, au nombre de près de quatre-vingt, sous le nom de pèlerins patriotes, vient de parcourir la plus grande partie de la Suisse en chantant des hymnes sur tous les anciens champs de bataille. Quelques-uns de ces pèlerins y ont prononcé des discours remarquables par leurs principes libéraux. Le gouvernement de Saint-Gall vient d'ordonner la reconstruction d'une ancienne chapelle prête à tomber en ruines, qui avait été élevée près de Ragatz, sur le champ de bataille où les Autrichiens furent défaits en 1446. Ces sortes de monumens, qui se multiplient beaucoup, servent de point de réunion aux pèlerins patriotes.

— La Suisse, dit le *Nouveliste vaudois*, commence à être visitée plus fréquemment qu'elle n'a été jusqu'ici par des voyageurs français distingués par un mérite personnel. Nous avons vu dernièrement à Lavaanne MM. Francœur, célèbre mathématicien et Horace Vernet, le peintre qui répond le mieux aux besoins de notre époque. M. Thierry, auteur d'un ouvrage qui a fait une sorte de révolution dans l'histoire d'une époque qu'il a su montrer sous le jour le plus intéressant, parcourt aussi la Suisse. Il y a long-tems qu'une foule de voyageurs nous apportent leur or et leur ennuï; nous nous félicitons de voir augmenter le nombre de ceux qui nous apportent des idées.

— Il existe maintenant dans le comté de Charolles en Virginie, un couple dont le mari à 118 ans, et sa femme 117; cet homme, appelé Alex. Berkley, est né en Ecosse et a servi sous le duc de Malborough, pendant le règne de la reine Anne.

Après la mort de cette princesse il émigra en Amérique, servit dans l'armée anglaise, sous le général Wolf, et se trouva à Québec, lors de la défaite de Montgomery. Il y a 90 ans qu'il est marié, et il a eu plusieurs enfans qui tous l'ont précédé dans la tombe.

NECROLOGIE.

La province de Liège vient de perdre un de ses plus anciens magistrats dans la personne de M. Piette.

Né à Huy en 1719, d'une famille plus honnête qu'opulente, M. Piette sentit de bonne heure la nécessité de l'ordre et du travail. L'emploi de greffier de l'une des seize chambres lui procura ultérieurement le diplôme de notaire et de procureur.

Bientôt le greffe de la cour de Horion lui fut confié. Il l'occupa jusqu'à la révolution; alors il fut nommé notaire. La confiance publique ne tarda pas à l'investir des honorables fonctions de juge-de-peace, à Liège, et de celles d'officier de police judiciaire. Peu de tems après il fut nommé juge au tribunal correctionnel de la même ville.

A l'époque de l'organisation des autorités départementales, M. Piette fut nommé membre de l'administration centrale et conseiller de préfecture. En l'an IX, il remplit par intérim, et en l'absence de M. Demousseaux, les fonctions de préfet, de manière à se concilier les suffrages publics et les témoignages écrits de l'estime de ce fonctionnaire éclairé. Il les mérita et les obtint de nouveau en présidant au dépouillement des scrutins relatifs à la formation de la liste nationale, opération difficile et délicate.

Plus tard, et en vertu de la loi du 22 ventose an 12 relative aux écoles de droit, M. Piette obtint le diplôme de licencié et fit partie du barreau de Liège.

Après la chute de l'empire français, M. Piette continua ses fonctions administratives comme conseiller d'intendance et député des états-provinciaux.

Dans le cours de sa carrière publique, son obligeance, sa probité, son désintéressement ne se démentirent jamais.

Retiré, depuis 1821, dans une propriété, située à Cointe, commune d'Ougrée, dont il avait fait récemment l'acquisition, il y a terminé subitement son honorable carrière, le 8 de ce mois.

UNIVERSITÉ.

Discours d'ouverture du cours de droit public de M. DESTRIEUX.

Les anciennes institutions politiques de notre pays n'ont pas encore eu d'historien. C'est une carrière toute neuve à parcourir, et certes, elle peut offrir plus d'un texte utile aux méditations du philosophe et du publiciste. M. Destrieux avait pris ce grave sujet pour introduction à son cours de droit public. Admirateur, comme doit l'être un ami éclairé de son pays, de tout ce qui, dans nos anciennes franchises et coutumes, est digne de passer dans le texte de nos lois et d'être conservé dans nos mœurs constitutionnelles, M. Destrieux a signalé, avec un soin égal, toutes les erreurs dans lesquelles nos pères étaient tombés en cherchant les bases d'une véritable paix (1) sociale.

« L'influence législative de nos primitives constitutions est anéantie; une domination transitoire est venue se placer entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau, comme pour empêcher qu'ils se confondissent jamais; dès-lors les jugemens sont libres et les appréciations restent à l'abri du soupçon même d'hostilité. Voilà ce qui permet à l'orateur un examen tout-à-fait libre. Jadis l'étude de nos annales était négligée. A ces tems d'apathie succédaient des bouleversemens si rapides et si vastes qu'il nous restait à peine le loisir de penser que d'autres eussent existé avant nous. Les tems sont changés, les révolutions et les combats ont réveillé la logique des peuples; le raisonnement devient pour tous un acte de puissance dont l'exercice élève les âmes; étendre le domaine de nos connaissances est devenu un besoin universel. Voilà ce qui excite et encourage l'ami des hommes à méditer incessamment les principes de l'ordre social. En contemplant le passé, nous saurons mieux discerner le présent et assurer l'avenir. »

« Bataves, Belges, Liégeois, unis par les mêmes lois, libres sans étonnement, mais non sans reconnaissance, confondus dans nos communes archives, elles sont fertiles en leçons de toute espèce; l'on y trouve une portion de gloire qui doit fortifier l'esprit public, en nous faisant honorer la patrie dans nos ancêtres; nous verrons comment ils voulurent être libres, comment ils le furent quelquefois, les causes qui les empêchèrent de l'être entièrement et d'une manière durable, et nous découvrirons comment l'opinion publique peut se former, en comparant leur existence politique et le système dont nous recueillons déjà les bienfaits. »

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur les conquêtes de César et sur la fusion qui s'opéra plus tard entre les nouveaux conquérans, Francs ou Germains, et les Belges, M. Destrieux trace à grands traits l'esquisse de l'état de la société dans les tems féodaux. La diversité des seigneuries, des territoires, des souverainetés, des administrations « laissa cependant subsister une conformité des sentimens de liberté et d'indépendance; le Liégeois allait combattre le Brabançon, les habitans de la Flandre guerroyer contre ceux du Hainaut; mais l'esclavage était pour tous un égal sujet d'horreur. Nous subimes le sort commun de l'Europe; la féodalité vint s'asseoir parmi nous; mais elle ne put point aussi facilement y confisquer la terre et les hommes; elle sentit la résistance du pouvoir municipal. Des villes considérables et nombreuses, enrichies par les arts et le commerce, devinrent assez puissantes pour arrêter des dominations arbitraires ou mal définies; le système des communautés s'établit, se propagea, s'agrandit. »

L'orateur rappelle ici le profond attachement de nos ancêtres à leurs chartes, leur souverain mépris pour le parjure en politique, et le noble sentiment de fierté qui leur faisait voir dans leurs chefs, qu'ils entouraient de respects, des hommes obligés par leur position et leurs sermens à les respecter aussi dans leurs droits et privilèges. « Si leur liberté était parfois inquiète et turbulente, il est presque toujours vrai de dire que leur obéissance était prompte quand le commandement était juste. » M. Destrieux signale ensuite les principales franchises reconnues dans ces chartes; « Presque partout le droit de résistance était consacré,

(1) On sait que les chartes de Liège sont appelées *paix*.

» droit terrible dont l'emploi pouvait compromettre l'existence de l'état, servir de prétexte aux factions et d'aliment à la guerre civile; mais dont, à défaut de combinaisons plus profondes, la reconnaissance avertissait les princes de leurs devoirs. »

« A Liège, toutefois, on avait placé entre ce moyen de résistance et la nécessité de protéger les libertés publiques, une institution dont l'histoire des nations présente peu d'exemples.... C'est le tribunal des vingt-deux, espèce de jury politique, se renouvelant chaque année, élu par les trois états du pays et les villes composant la fédération liégeoise.. Ce tribunal était permanent, s'assemblait au besoin, la nuit comme le jour, or donnait de comparaître devant lui dans un délai de quelques heures, exerçait sa juridiction sur tout violateur de droits privés, et ne s'arrêtait que devant la personne du prince; mais par les lois fondamentales du pays, les édits ne pouvaient être exécutés qu'après avoir été contresignés par le chancelier, à côté de l'inviolabilité du chef de l'état se trouvait, pour préserver le peuple de l'arbitraire, la responsabilité d'un agent exécutif. »

« A ce tableau les contempteurs de tout établissement nouveau, s'écrieront: tout était bien alors, que manquait-il aux hommes de notre patrie? Les lois les déclaraient libres, ils ne pouvaient être menés que par justice, et quel citoyen pouvait se plaindre, quand, dans sa cabane le pauvre homme était roi? »

L'orateur s'attache ici à relever tout ce qui manquait à nos institutions, pour en faire un système complet de garanties; défaut d'indépendance extérieure: nous étions entraînés tour-à-tour dans le tourbillon de l'empire, de la Bourgogne ou de la France; défaut d'unité dans l'administration de la justice et même dans la répartition des droits: les villes seules jouissaient complètement des prérogatives que l'on vient d'indiquer; les campagnes, soumises à diverses juridictions seigneuriales, ne possédaient presque aucun des droits reconnus aux villes; d'autre part, les inconvéniens, inséparables d'une principauté élective, dans un tems où les esprits avaient peu de lumières, les mœurs peu de douceur; les abus attachés au mode de transmission des propriétés de famille; le vague et l'obscurité qui régnaient dans les attributions d'une foule de pouvoirs hétérogènes et indéfinis, que l'ancien système municipal, la féodalité, les guerres, les traités, les pactes de famille, les coutumes et les besoins du moment avaient successivement élevés à côté l'un de l'autre; la prééminence politique d'un ordre dont le pouvoir doit être tout spirituel pour être bienfaisant, l'esclavage de la pensée et de la conscience, et une foule d'autres abus que nous ne pouvons même pas indiquer ont fourni à l'orateur les moyens de prouver la supériorité de nos institutions actuelles.

Les institutions despotiques de Charles-Quint et de Philippe II, la révolution opérée en Hollande par le grand Guillaume, la sagesse des principales dispositions de l'Union d'Utrecht pour asseoir un état nouveau au milieu de communautés diverses et divisées par des usages et des intérêts différens, son insuffisance pour l'avenir, l'incertitude qu'on laissa subsister dans la définition du pouvoir des stathouders, le défaut de liaison de cette dignité avec les autres pouvoirs de la constitution, l'absence de force et de suprématie réelle dans les états-généraux, la confusion dans les mêmes mains de l'autorité administrative, législative et judiciaire, les prétentions de l'aristocratie noble et l'esprit jaloux de l'aristocratie bourgeoise, également favorisés par le vague qui régnaient dans les lois fondamentales, tels sont les sujets qui ont fourni de nouveau à l'éloquent professeur de droit public l'occasion de faire voir que la république batave aussi a gagné à l'établissement des institutions qui nous régissent aujourd'hui.

L'esquisse, bien imparfaite, que nous venons de donner du discours de M. Destrieux, suffit pour faire juger de l'importance des matières qu'il y a traitées; c'est tout ce que nous voulions; la curiosité du public sera probablement satisfaite par l'impression du discours entier; alors on pourra mieux apprécier la hauteur des vues et la noblesse du langage de l'orateur: dans cette analyse, nous avons tâché, autant que possible, de nous servir de ses expressions mêmes; mais presque toujours, en abrégeant, nous avons dû priver le style de son brillant coloris, et la pensée de ces images fortes qui la rendent plus vive et la font entrer plus avant dans les esprits. Van Nulst.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On nous assure qu'il va paraître incessamment une suite de la brochure si remarquable qui a eu cinq éditions sous le titre de *Revue de l'Europe en 1825*. Cette suite sera intitulée: *les destinées futures de l'Europe*.

On annonce à l'Académie royale de musique de Paris la prochaine représentation d'un opéra nouveau, intitulé: *le Château d'amour*, dont la musique a été composée par le jeune Listz. On dit même que cette merveille paraîtra sous peu de jours.

Les astronomes de Naples, ont observé, le 28 septembre, la conjonction de Mars et de Venus; ils se préparaient à jouir, le 4 octobre, de la conjonction de Venus et de Jupiter, et, le 12, de celle de Jupiter et de Mars. Ce phénomène, dit le *Journal des Deux-Siciles*, a contribué et contribuera à nous donner de superbes matinées d'automne.

Le manuscrit d'un roman nouveau, qui a pour titre: *le Tartuffe moderne*, vient d'être acheté dix mille francs par un libraire de Paris.

M. Thomas Moore, qui a si cruellement trompé l'attente du public en consentant à la suppression de mémoires de lord Byron, vient de lui offrir une sorte de compensation en publiant ceux de Shéridan. Ces derniers, ne satisfèrent sans doute pas autant les amateurs de scandale, mais en revanche ils sont d'un intérêt beaucoup plus général. On sait que Shéridan fut

l'un des meilleurs auteurs dramatiques anglais et l'orateur le plus éloquent peut-être qu'aient jamais offert les annales de la Grande-Bretagne, au jugement même de Pitt, Burke et d'autres de ses adversaires politiques. Comme homme public, il a jeté un grand éclat. Quant à sa vie privée, elle fut des plus aventureuses. La position de Shéridan, comme directeur d'un des deux premiers théâtres de l'Angleterre, et sa longue intimité avec le prince de Galles, aujourd'hui Georges IV, l'ont rendue féconde en incidens de tout genre; d'un autre côté, son goût pour la dissipation, son humeur facile et son insouciance, ne contribuèrent pas peu à en augmenter le nombre, particulièrement ceux d'une nature désagréable. On voit, d'un bout à l'autre de sa carrière, l'homme de génie aux prises avec l'adversité, la détresse, et accablé de revers qu'un peu plus de sagesse lui aurait pu faire éviter. Enfin, pour sceller sa bizarre destinée, il expire entouré d'huissiers, qui venaient saisir son lit et son corps moribond; et le lendemain il est porté à Westminster, au milieu de la pompe la plus solennelle, escorté de tout ce que la capitale de l'Angleterre contenait alors de personnages distingués par le rang, les talens et la richesse. Honneurs stériles, tribut trop tardivement payé à son génie! Les *Mémoires de Shéridan* seront publiés incessamment en français. La tâche de les traduire n'appartenait sans doute à personne mieux qu'au traducteur des *Lettres de Junius*. En effet, Shéridan eut pour amis ou pour antagonistes les Rockingham, les North, les Conway, les Horne, les Burke, les Fox, les Grenville et autres personnages qui jouaient un rôle plus ou moins marquant dans les admirables Philippiques que lança le pseudonyme Junius sous un masque qui probablement ne sera jamais levé.

#### COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 19 octobre.

**EFFETS PUBLICS.** — Ils n'ont pas éprouvé de variations.  
**CHANGES.** — L'Amsterdam court s'est placé à 178 p. 070 de perte; le Londres n'a pas été recherché; le Paris court s'est traité à 47 9/16; le papier à terme est rare; le Francfort court a été offert à 36 1/2, le papier à six semaines a été demandé à 36 1/4, et le papier à trois mois à 36 1/16; le Hambourg est rare.  
**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu environ 800 balles café Brésil dont le prix n'est pas connu.  
 600 sacs Gingembre ont été vendus à fl. 11.  
 Il s'est écoulé 4 caisses d'indigo Bengale, on a payé l'ordinaire violet rouge fl. 7 9/1 1/4 c.; le moyen violet rouge, fl. 8 86 cents, et le mi-fin violet rouge fl. 8 97 3/4 c.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 17 octobre.

Dette active, 58 174 1/2 5116. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/64. Bill. de chance, 23 1/4 1/2 5116. Synd. d'amort., 99 3/4 100 174 100. Rentes remb., 88 3/4 89 1/4 89. Lots de 63 66 64. Act. soc. com., 99 3/4 100 99 7/8

#### CHARADE.

Il n'est pas un seul mont qui n'offre mon premier;  
 Trop souvent mon entier ravagea mon dernier.

Le mot de la dernière énigme est *Bergère*.

TEMPÉRATURE DU 20 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 8 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 7 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 19 octobre.

Naissances: 5 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 3 femme; savoir:

Marie-Jeune Jehotte, âgée de 80 ans, sans prof., Potière, veuve de François Mouzon.

Anne-Marie Joukenné, âgée de 66 ans, sans prof., rue derrière Saint-Thomas, veuve de Jean Jacques Fextenberg

Marie Huschberger, âgée de 25 ans, sans prof., domiciliée à Dusseldorf, royaume de Prusse, décédée en cette ville.

Mariages 2, savoir: Entre

Baptiste Toussaint Arnoldy, milicien à la quatorzième division, en garnison à Maëstricht, et Marie Catherine Jonniaux, journalière, rue Grande-Bèche.

Nicolas Joseph Guissart, garçon de magasin, place Saint-Lambert, et Marie Elisabeth Lambertine Gollin, sans profession, rue Saint Severin.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### GRANDE FÊTE A JUPILLE.

La V<sup>e</sup> FRANCK, a l'honneur d'informer le public, qu'elle donnera BAL à son domicile les dimanche, lundi, et jeudi, 23, 24 et 27 courant. On y trouvera des très bons vins et rafraîchissements, bon orchestre, et on y sera servi avec beaucoup de soins.

Les jours susdits on jettera des roues de beaux dindons.

Dimanche et lundi on jettera une roue de dindons chez DEBEUR, aux Trois Roses, faubourg St. Gilles.

\* TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très-fraîches et fromage de Gruyère nouveau.

Excellent vin de pays, rouge et blanc à 20 cents la bouteille, à la porte d'Amorceur, n. 598.

Un poêle ouvert de la fabrique de Bruxelles est à vendre chez Raimont, maître menuisier, rue Tête-de-Bœuf.

Une fille de boutique au fait du commerce demande à se placer. S'adresser rue Hors-Château, n° 170.

() Une fille de boutique au fait du commerce d'épicerie, peut se présenter rue Navice, n. 967.

À Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

Choux de Maëstricht, à faire la choucroute, à vendre aux Quatre-Seaux, derrière la Magdelaine, n. 141.

#### AU POINT DE VUE.

Chez le sieur ROMENBURG-SIMON, rue les Degrés St. Pierre, n° 18, à Liège.

Grand assortiment des articles de Paris, d'Angleterre et d'Allemagne, en quincaillerie, mercerie, parfumerie, tabletterie, bijouterie, articles de goût, lunetterie et objets d'optique en tous genres.

Il vient de recevoir un grand assortiment d'articles nouveaux dont le détail serait trop long.

N. B. Dépôt d'eau de Cologne royale de J. M. Farina. Eau de la Chine pour noircir les cheveux. Lampes de nuit, nouveau genre, en porcelaine transparente et en cristal; lampes astrales de toutes dimensions; mèches veilleuses et à quinquets, première qualité; tabatières à calendrier 1826, et cartes de visites de toutes qualités.

A louer pour entrer en jouissance au premier mai prochain, 1° le grand moulin, faisant de blé farine, situé à Verviers; 2° une ferme située sur Halleur, commune de Stembert. S'adresser au n. 362, place des Récollets, à Verviers.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n° 221.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

(571) 5670 fl. P.-B. à placer à 4 1/2 p. 070 en une ou deux parties, sur honnes hypothèques. S'adresser au N<sup>o</sup> DUSART.

Maison entière garnie, ou séparément, si on le désire, à louer, Marché neuf, n° 726.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre de gré à gré, dans les villes désignées ci-dessous, en masse ou par partie, des effets de couchage de toutes qualités, neufs, bons et hors de service, consistant en matelas, traversins, draps, couvertures de laine, bois de lit, paillasses, toiles en pièces, laine et crins en balles, planches et gîtes en chênes, etc., etc. S'adresser, pour les conditions:

A Mons, à M. Destombes, entrepreneur des lits militaires, propriétaire desdits effets.

A Tournay, à M. E. Regnault, garde magasin.

» Maëstricht, à M. Lefebvre, id.

» Ypres, à M. Coulon, id.

» Neuport, à M. B. Dekeuwer, id.

Nota. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement aux amateurs qui donneront des garanties.

Au dépôt de draperie, rue Vinave-d'He, n. 46,

On vient de réassortir le magasin de draps de toutes qualités et couleurs; on y trouvera aussi draps cuir de laine en noir, marengo, gris foncé et couleurs de fantaisie; castorines de différentes qualités et couleurs, casimirs en noir, bleu, gris, écarlate, blanc et jaune; draps et casimirs rayés, cir-cassiennes en couleurs foncées pour manteaux de dames, ainsi que draps zéphyr, 9/4 1/2 en bleu, et vert pour le même usage. Ledit magasin a aussi reçu quelques pièces de drap, en bleu et noir dans les qualités extralines. Indépendamment des marchandises ci-dessus, on pourra se procurer audit magasin des capottes confectionnées, au prix de 14 fl. 17 c. à 28 fl. 35 cts., selon la qualité; plus, caricks et manteaux en drap bronze de 63 fl. 77 c. à 70 fl. 87 c. On garantit toutes les marchandises exemptes de défauts, et seront vendues à prix fixe.

M. DESTRIEUX, étant rentré dans la propriété de la maison située rue de l'Agneau, sur Meuse, portant le n° 426 bis, annonce que cette maison très vaste, en très bon état, située à proximité du port et possédant un très grand magasin, est dès maintenant à louer ou à vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser rue de l'Agneau, n° 420.

En vertu de l'ordonnance rendue par M. Carlier, président la 3<sup>me</sup> chambre du tribunal de première instance séant à Liège, le dix-sept octobre présent mois, enregistrée à Liège le lendemain, et par exploit de l'huissier Maréchal, du vingt ledit mois d'octobre, enregistré à Liège, le même jour, Marie-Elisabeth Froimont, sans profession, demeurant à Liège, chez son fils, rue Souverain-Pont, n. 595, épouse de Jean-Arnold Plouët, ci-devant homme de loi, et actuellement sans profession, domicilié à Liège, rue des Croisiers, n. 207, a formé sa demande en séparation de biens, contre ledit Jean-Arnold Plouët et constitué pour avoué M<sup>e</sup> Lambert-Joseph BOUGNET, domicilié à Liège, rue derrière le Palais, n. 55.

Pour extrait certifié véritable par moi avoué soussigné, Liège, ce vingt octobre mil huit cent vingt-cinq.

L. J. BOUGNET, avoué.  
 Patente à Liège, pour la présente année, le 6 avril, classe 6<sup>e</sup> art. 185, n. 388.